

La réforme Seguin de 1987 qui a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993, une fois enrayées quatre années de chute du CAP qui se maintient depuis au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 425 000 en 2007-08 (429 000 en 2008-09 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10). Cet effectif se rapproche de l'objectif de 500 000 apprentis en 2010 fixé par la loi de programmation sociale de 2005.

Aujourd'hui, le CAP domine encore mais représente désormais moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (44 %). Les principaux autres diplômes préparés en apprentissage sont le brevet d'études professionnelles (BEP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui regroupent chacun entre 40 000 et 50 000 apprentis contre 183 000 pour le CAP. Deux apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (tableau 01 et graphique 02).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1986 à 2007, leur âge moyen est passé de 17,5 ans à 18,7 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 59 % des recrutements en première année de BP et 40 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur toutefois, l'apprentissage recrute surtout des élèves

de lycées ou des étudiants des universités : en 2007-08, seulement 17 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 5 % pour les DUT et 13 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités professionnelles. En 2007-08, les apprenties représentent ainsi 3,8 % de la population des filles de 15 à 19 ans, contre 10,4 % parmi les garçons du même âge (graphique 03).

Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (mais 9 sur 10 en formations d'ingénieurs), avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (graphique 04). Cette évolution favorise la participation des filles qui a progressé globalement de 2 points en vingt ans (de 28 % à 30 % des apprentis entre 1987 et 2007), malgré un recul de 4 points au premier niveau (24 % en 2007). Les apprenties sont plus âgées et plus qualifiées que leurs homologues masculins : 3 apprenties sur 10 préparent un diplôme du supérieur contre 2 sur 10 pour les garçons.

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Source : MEN-DEPP et ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Champ : métropole + DOM, MEN et Agriculture

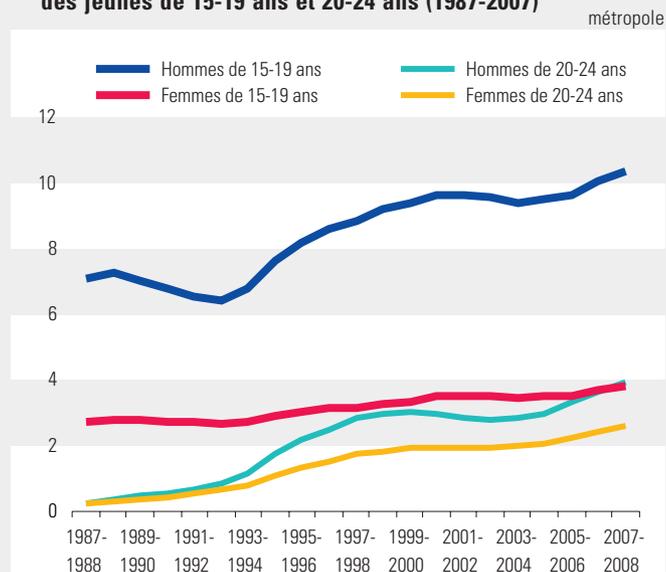
01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2007)

métropole + DOM

	1990	1995	2000	2005	2006	2007
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	235 391	239 294
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	91 951	95 753
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	50 316	55 577
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	30 151	34 538
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	407 809	425 162

Source : MEN-DEPP Enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis - SIFA au 31/12 de chaque année

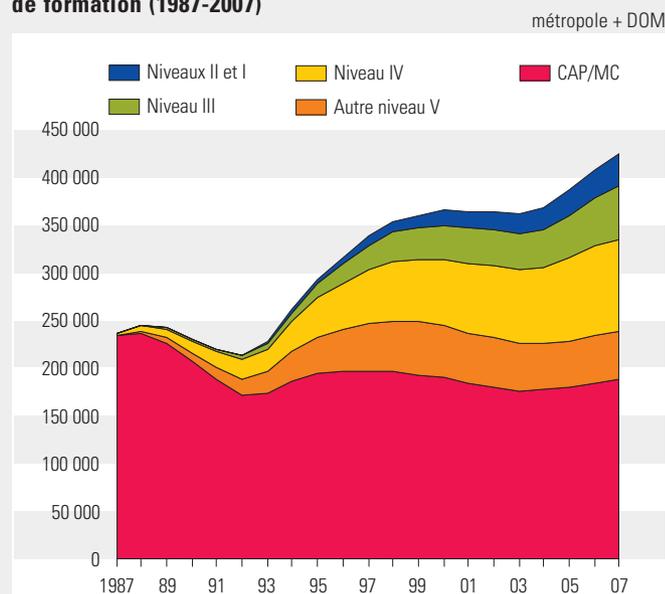
03 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes de 15-19 ans et 20-24 ans (1987-2007)



Lecture : en moyenne, 10,4 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis en 2007.

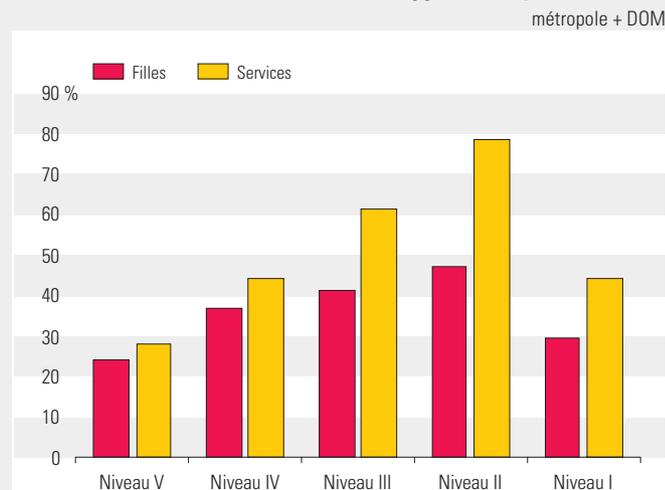
Source : MEN-MESR-DEPP, enquêtes sur les centres de formation d'apprentis et les établissements scolaires ; INSEE, évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004, 2005 et 2006

02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2007)



Source : MEN-DEPP et ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage (2007-2008)



Source : MEN-DEPP